

Région Nord-Pas-de-Calais : Les traitements Dernière Feuille Etalée approchent !

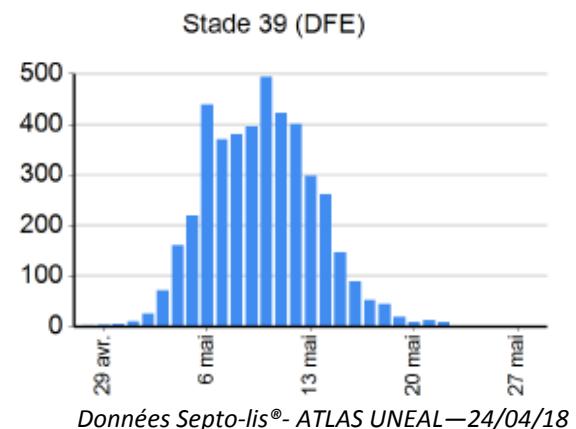
CONTEXTE

Les BTH vont atteindre le stade DFE au cours des deux prochaines semaines.

La septoriose est très présente sur les feuilles basses. Les dernières feuilles sortent très rapidement et ne sont pour l'instant pas contaminées par la septoriose.

Mais la météo pluvieuse annoncée pour les prochains jours fait que les **contaminations vont être rapides et importantes**.

Dans ce contexte, il faudra adapter les doses !
Apportez plus de **curativité** et de **persistance**.



Adaptez votre dose du traitement DFE

Doses conseillées selon que l'agriculteur est fait son T1 ou non :



**PRIAXOR EC +
RELMER PRO**

0,65L + 0,65L

0,75L + 0,75L

LIBRAX

0,8L

1L

TENAX

0,8L

1L

VIVERDA

1,2L

1,4L

RECOMMANDATIONS

Si les agriculteurs ont fait l'impasse sur leur T1, les produits BASF sont particulièrement adaptés en situation de curativité précoce.

N'hésitez pas à renforcer la dose de votre SDHi BASF pour assurer un très bon contrôle de la septoriose.

N° Vert BASF

0 800 100 299

Service & appel
gratuits

Fiche d'identité produit

Xenium® : nom d'usage de la substance active fluxapyroxad. H351, H400, H410. SDHI : Succinate Déshydrogénase Inhibiteur.

Tenax® marque déposée BASF. AMM : N°2110170. Composition : 62,5 g/L d'epoxiconazole + 62,5 g/L de fluxapyroxad. Formulation : EC -concentré émulsionnable. Usages et doses autorisés : BLÉS, TRITICALE, EPEAUTRE : septoriose, rouille brune, rouille jaune, oïdium et piétin-verse. ORGES : rhynchosporiose, helminthosporiose, ramulariose, rouille naine, rouille jaune, oïdium, piétin-verse. AVOINES : rouille couronnée, oïdium, piétin-verse. SEIGLES : rhynchosporiose, rouille brune et oïdium. Classement : Mention d'avertissement : Danger. SGH07 - SGH08 - SGH09 - H302- H317 - H319 - H351 - H360Df - H400 - H410. Zone non traitée : 5 mètres. Nombre maximum d'applications : 1 par an. Délai avant récolte : 35 jours. Délai de rentrée dans les parcelles : 48 heures après le traitement.

Librax® marque déposée BASF. AMM : N°2140173. Composition : 62,5 g/L fluxapyroxad + 45 g/L metconazole. Formulation : Concentré émulsionnable (EC). Usages et doses autorisés : Blés, triticale, épeautre : septoriose, oïdium, rouilles brune et jaune, piétin-verse, fusariose. ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, ramulariose, piétin-verse. AVOINES : rouille couronnée, oïdium, fusariose. SEIGLES : rhynchosporiose, rouille brune, oïdium, fusariose. 2L/ha. Classement : Mention d'avertissement : Attention. SGH07 - SGH08 - SGH09 - H317 - H319 - H332- H351 - H361d - H400 - H410. Zone non traitée : 5 mètres. Nombre maximum d'applications : 5 par an. Délai avant récolte : 35 jours. Délai de rentrée dans les parcelles : 48 heures après le traitement.

Viverda® marque déposée BASF. AMM : N°2110201. Composition : 140 g/L de boscalid + 50 g/L d'epoxiconazole + 60 g/L de pyraclostrobine. Formulation : Dispersion huileuse (OD). Usages et doses autorisés : Blés, triticale, épeautre : septoriose, oïdium, rouilles. ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouilles, oïdium, ramulariose. AVOINES : rouille couronnée, oïdium. SEIGLES : rhynchosporiose, rouilles, oïdium, 2,5L/ha. Classement : Mention d'avertissement : Attention. SGH07 - SGH08 - SGH09 - H315 - H317 - H319 - H332 - H351 - H360Df - H400 - H410. Zone non traitée terrestre et aquatique : 5 mètres. Nombre maximum d'applications : 1 par an. Délai avant récolte : 35 jours. Délai de rentrée dans les parcelles : 48 heures après le traitement.

Priaxor® marque déposée BASF. AMM : N°2161101. Composition : 75 g/L fluxapyroxad + 150 g/L pyraclostrobine. Formulation : Concentré émulsionnable (EC). Usages et doses autorisés : Blés, triticale, épeautre : septoriose, oïdium, rouilles brune et jaune, fusariose. ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, ramulariose. AVOINES : rouille couronnée, oïdium. SEIGLES : rhynchosporiose, rouilles, oïdium, 1,5L/ha. Classement : Mention d'avertissement : Attention. SGH07 - SGH08 - SGH09 - H319 - H351 - H400 - H410. Zone non traitée aquatique : 5 mètres. Nombre maximum d'applications : 1 par an. Délai avant récolte : 35 jours. Délai de rentrée dans les parcelles : 48 heures après le traitement.

Relmer® Pro marque déposée BASF. AMM : N°2010280. Composition : 90 g/L metconazole. Formulation : Concentré émulsionnable (EC). Usages et doses autorisés : Blés, triticale, épeautre : septoriose, oïdium, rouilles brune et jaune, fusariose. ORGES : rhynchosporiose, rouilles, oïdium. AVOINES : rouille couronnée. SEIGLES : rhynchosporiose, rouilles, 1,5L/ha. Classement : Mention d'avertissement : Attention. SGH07 - SGH08 - SGH09 - H319 - H373 - H361d - H411. Zone non traitée terrestre et aquatique : 5 mètres. Nombre maximum d'applications : 1 par an. Délai avant récolte : 35 jours. Délai de rentrée dans les parcelles : 48 heures après le traitement.

Le pack Priaxor® + Relmer® Pro est utilisable pour lutter contre les maladies sur lesquelles les 2 produits sont autorisés (usages communs), ou pour lutter contre un complexe maladies où l'un et/ou l'autre sont homologués sur des pathogènes distincts (usages différents).

Spécialité fungicide contenant de l'époxiconazole - Avertissement : Présence phrase de risque H360Df (peut nuire au foetus et susceptible de nuire à la fertilité) impliquant :

- ◆ Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange autorisé).
- ◆ Interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes.

Pour les employeurs :

- ◆ Réalisation d'une analyse bénéfices/risques à renseigner dans le Document Unique, pour substituer ou non la spécialité.

Précautions lors de la préparation de la bouillie : gants en nitrile EN374, bottes, Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1, blouse Cat III type PB 3 manches longues , lunettes de sécurité ou écran facial. Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant les phases de mélange/chargement et d'application.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.fr 372CFE0418NORD Avril 2018. Annule et remplace toutes les versions précédentes. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du numéro Vert Basf France SAS Division Agro, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

BASF France S.A.S Division Agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex - Tél. 04 72 32 45 45 - www.agro.basf.fr